

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR VER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## ons générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.  
Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.  
La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.  
L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## rmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## diologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## ptique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- |   |                       |
|---|-----------------------|
| <input type="checkbox"/> Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| <input type="checkbox"/> Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| <input type="checkbox"/> Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

Le MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° P19- 0042268

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 737

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre : Retraite

Nom & Prénom : Maach Mohamed

Date de naissance : 1945

Adresse : 61 Lot Habiba Blvd Haj Fakh Oulfa  
Casablanca

Tél. : 0676248961 Total des frais engagés : ..... Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 21/10/21

Nom et prénom du malade : Naji Saadia

Age : 72 yrs

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : HTA + DM p

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : ..... Le : ..... / ..... / .....

Signature de l'adhérent(e) : .....



### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
24/10/21	C		150 DH	Tel : 06 31 76 73 00 Lottoissement Haj Fath N° 70 Médical Center Dr Oumra AARIBI

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE D'ATTIER 149 B Lotoissement Haj Fath 5 Lissasfa Casablanca Tel 06 31 11 06 79	21/10/21	2651,20

### ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient des Travaux
	H 25533412 00000000	G 21433552 00000000	B 35533411 11433553	MONTANTS DES SOINS
	D 00000000			DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION
				VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS
				VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

**Dr. Oumannia AARIBI**

Lauréate de la Faculté de Médecine  
et de pharmacie de casablanca

Médecine Générale

Médecine Esthétique

Hijama medicale

Acupuncture



**الدكتورة أمنية أعربي**

خريجة كلية الطب والصيدلة  
الدار البيضاء  
الطريق العام  
الطبي التجميلي  
الجامعة الطبية  
الوخر بالإبر

Maphar  
Bd Alkimi N° 6,  
Sidi Bernoussi, Casablanca  
Crestor 10mg spell b30  
P.P.V : 185,- DH

6 118001 183111

## Ordonnance

21/10/14

**PHARMACIE DATTIER**  
148 B Lottissement Haj Fatih 5  
Lissassa - Casablanca  
Tél 0631-11-06-79

Naji Soudha

185,70 X3

52

1) Crestor 10

1 g la sem 52

96,00 X3

2) Ventoline 8

1 g la sem 52

138,10 X3

3) Regan 100

1 g la sem 52

45,30 X2

4) Ventolin 1

52

28,80 X5

5) V. Jnev 1

52

PPV: 96DH00

PER: 09/23

PPV: 96DH00

PER: 09/23

PPV: 96DH00

PER: 09/23

PPV: 138DH10

PER: 08/24

PPV: 138DH10

PER: 08/24

PPV: 138DH10

PER: 08/24

VENTOLINE 100 mcg

Aérosol 200 doses

PPV 45,30 DH

VENTOLINE 100 mcg

Aérosol 200 doses

PPV 45,30 DH

OT

PV

IT

Maphar

Bd Alkimi N° 6, Ql.

Sidi Bernoussi, Casablanca

Crestor 10mg cp pell b30

P.P.V : 185,70 DH

183111

Maphar

Bd Alkimi N° 6, Ql.

Sidi Bernoussi, Casablanca

Crestor 10mg cp pell b30

P.P.V : 185,70 DH

183111

66

3 mis

28,80

PER

LOT

138,00

PPV

LOT

28,80

PPV

LOT

68,60 DH  
1 kg x 2



68,60 DH

Via C Import  
04/2024 X099D

2) Carboline  
75,00 DH  
1 kg x 2



3) Docius spray  
1 bouteille

83,00 DH  
265ml. 20



PHARMACIE DAUTIER  
144 B L'assouanement des Falahs  
Casablanca

Date de fabrication : 16/06/2024

CARBOLINE CP BTE 30

PPC : 75,00 DH

Ut Av :	Lot :
04/2024	D094N

IPHADERM

CARBOLINE CP BTE 30  
PPC : 75,00 DH

Ut Av :	Lot :
04/2024	D094N

IPHADERM

Date / Manufacturing date :

CARBOLINE CP BTE 30

PPC : 75,00 DH

Ut Av :	Lot :
04/2024	D094N

CARBOLINE CP BTE 30

PPC : 75,00 DH

Ut Av :	Lot :
04/2024	D094N

CARBOLINE CP BTE 30

PPC : 75,00 DH

Ut Av :	Lot :
04/2024	D094N

IPHADERM